

CONSULTATION PUBLIQUE
PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE D'ORLÉANS
NOÉMIE LABBÉ
Native de l'Île d'Orléans et résidente de Sainte-Famille

Considérations générales

Ayant vécu sur l'île d'Orléans à Sainte-Famille depuis ma naissance et ayant des parents qui ont contribué de différentes manières à la préservation du patrimoine non seulement bâti mais aussi naturel, culturel, éducatif et historique de l'île d'Orléans, j'ai toujours cru en l'importance de la préservation du patrimoine. Aussi, je crois qu'il est important que nos autorités municipales puissent compter sur un outil qui permettra non seulement à leurs employés d'analyser les demandes de permis mais qui les aidera à veiller sur le patrimoine architectural de l'île d'Orléans.

Toutefois, le projet de Plan de conservation qui nous a été présenté récemment m'apparaît davantage un condensé de vœux rédigés par des fonctionnaires qui sont bien habiles avec des formules idéalistes. Bien que je sois comme la majorité d'entre nous pour la vertu, force est de constater que **de nombreuses mesures favorisées ou privilégiées par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) sont déjà exigées et ce, peu importe la capacité de payer des demandeurs de permis.**

Or, l'île d'Orléans, comme toutes les régions du Québec, n'échappe pas aux fluctuations du marché de l'habitation. Aussi, l'exigence que les propriétaires de maisons ancestrales remplacent le revêtement de leur toiture actuelle par des matériaux tels la tôle à la canadienne, à baguette ou bardeaux de cèdre est déraisonnable. Si les citoyens n'ont pas les moyens de refaire leur toiture avec de tels matériaux, ils devront faire du rafistolage au détriment de l'aspect visuel global.

L'environnement et le futur patrimoine bâti

Voulant continuer à vivre sur l'île d'Orléans, d'autant plus que je gagne aussi ma vie sur cette île, j'ai fait l'acquisition d'un terrain il y a quelques années. Ce terrain est situé à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, mais toutes les maisons qui l'entourent sont des constructions relativement récentes. Lorsque j'ai effectué des démarches auprès de la municipalité pour obtenir un permis de construction, **je me suis butée à une série d'exigences qui ne devraient pas être appliquées dans tous les contextes. Par exemple, le Plan de conservation précise que la ligne faîtière de la toiture devrait être parallèle**

au chemin Royal alors que plusieurs maisons voisines ont une toiture dans le sens contraire. Je comprendrais une telle exigence si ma future maison était placée au centre d'une enfilade de maisons ancestrales, mais ce n'est pas le cas. En outre, cette exigence nous prive d'avoir une fenestration nous permettant de profiter des magnifiques paysages de l'île d'Orléans. Nos ancêtres en ont fait fi parce que les techniques de construction étaient peu développées et qu'ils se préoccupaient davantage d'avoir moins d'ouvertures pour garder leur maison plus au chaud. Force est de constater que les techniques de construction ont évolué et que nous ne sommes plus contraints à réduire le nombre de fenêtres pour pouvoir conserver notre chaleur. **L'analyse de mon plan a été faite à la lettre et ne tient nullement compte de mon environnement, ce qui aura pour effet d'en briser l'harmonie.**

A-t-on oublié qu'il y a six municipalités sur l'île d'Orléans et que chacune a déjà sa personnalité, ses caractéristiques architecturales et que c'est précisément ce qui fait le charme de l'île d'Orléans. Je travaille dans le domaine agrotouristique et c'est l'un des commentaires que nous entendons le plus souvent.

Je comprends l'importance qu'il y ait une certaine harmonie entre le patrimoine bâti et ce qui deviendra le futur patrimoine bâti de l'île d'Orléans. Mais je trouve important que cette harmonie se reflète aussi par zone d'habitation. D'ailleurs, dans les **années 80, le MCC avait compris qu'il était préférable d'encourager la construction de maisons différentes des maisons ancestrales pour justement que les nouvelles maisons permettent aux anciennes maisons de se démarquer...**

Proposition :

Pour aider les fonctionnaires municipaux dans la prise de décision pour les nouvelles constructions, je suggère que le MCC propose un catalogue de modèles de maisons (apparence extérieure seulement) acceptables.

Cela nous épargnerait des frais d'architecte à répétition et un investissement considérable de temps pour en arriver à avoir un plan qui soit enfin accepté.

Un permis pour le creusage et la venue d'archéologues!!!

Lorsque j'ai assisté à la séance de consultation publique, il a été question que le MCC exige un permis pour le creusage. Encore ici, pourquoi une exigence aussi large et qui ne tient pas compte des besoins élémentaires des citoyens? Lorsque j'aurai obtenu mon permis de construction pour ma future maison, c'est certain que j'aurai à creuser un trou pour une fosse septique. Pourquoi demander encore un permis et augmenter ainsi le

travail bureaucratique? Je crois ne pas être la seule qui trouve que c'est bien assez lourd comme ça!

On devrait aussi tenir compte de « l'historique des trous creusés sur un terrain ». Par exemple, des trous creusés pour vérifier le type de champ d'épuration ou pour le réaménagement d'une fosse septique, la réparation de tuyauteries d'alimentation électrique souterraine, la réparation d'une conduite d'eau du puits extérieur à la maison, la pose de drains agricoles, etc.

Chose certaine, les Amérindiens n'ont pas habité tous les mètres carrés sur l'île d'Orléans, ni nos ancêtres français d'ailleurs. Il serait donc surprenant de retrouver des artefacts partout sur l'île d'Orléans!

Proposition :

Pour ne pas augmenter inutilement la bureaucratie et les exigences envers les résidents de l'île qui en font les frais, je propose que le MCC détermine des zones où il y aurait possiblement eu, jadis, occupation du sol.

Par la suite, on pourra sensibiliser les habitants de l'île à l'importance d'informer le MCC si jamais des artefacts étaient découverts dans des lieux où personne n'aurait pu prévoir qu'il y avait eu occupation du sol. Et j'ose espérer que les contribuables n'auront pas à assumer les frais de ces recherches archéologiques!

Il vaudrait mieux informer les citoyens et susciter leur collaboration pour en faire ainsi des partenaires pour la sauvegarde du patrimoine, plutôt que d'adopter des mesures coercitives qui viendront détruire des relations de partenariat.

Conclusion

Si le MCC veut préserver le patrimoine bâti, je considère qu'il est de son devoir de respecter les droits fondamentaux de ceux et celles qui ont investi et qui continuent d'investir pour que l'île d'Orléans soit avant tout un milieu de vie exceptionnel tout en préservant ses caractéristiques patrimoniales.

Noémie Labbé

Sainte-Famille - Février 2015